

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2011

DÉFENSEUR DES DROITS (LOI ORGANIQUE)
(Deuxième lecture) - (n° 3153)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. Mamère, M. Yves Cochet, M. de Rugy et Mme Poursinoff

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Opposés à la disparition d'institutions indépendantes ayant acquis légitimité et visibilité, cet amendement supprime l'organisation des missions de la défense et de promotion des droits de l'enfant.